

Ville de Grigny

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire**

Séance du Lundi 6 février 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 6 février, à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Etaient Présents : 19

P. RIO – F. OGBI - S. LAATIRISS – E. ETE – P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON – J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. SOILIHU - M. AUBRY – C. MABANZA - T. DIAWARA - C. M' PIANA - S. GIBERT - G. BINOIS – K. OUKBI (quitte la séance à 20H47 et donne pouvoir à G. BINOIS)

Absents excusés représentés : 10

D. ATIG représenté par C. VAZQUEZ - Y. LEBRIAND représentée par E. ETE - C. TAWAB KEBAY représentée par F. OGBI - A. QUAROUAGH représenté par S. LAATIRISS - Y. BOUKANTAR représenté par F. NDOMBELE - M. RAMI représentée par P. LOUISON - Y. ITOUA représentée par C. MABANZA - I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par M. AUBRY - S. GAUBIER représenté par S. GIBERT

Absents : 6

M. GAMIETTE – C. RENKLICAY - L. HERGAUX - S. BENDIAB – D. DIARRA - A. LAMOTTE

Délibération N° DEL-2017-0008 : Adhésion de la Ville à l'association European France

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la démarche initiée par la ville de Ris Orangis dans le cadre de son projet du grand stade de rugby élargie au territoire de Grigny dans la perspective d'élaborer un projet commun de la gare de Grigny au grand stade de Rugby.

Considérant que l'objectif partagé de cet appel à projet est d'initier un processus de transformation urbaine durable commun aux deux villes visant à :

- mailler les deux territoires qui, jusque là, se tournaient le dos.
- Travailler à une régénération du tissu économique local et à la poursuite de son développement sur les parcelles mutables
- Valoriser la présence de ressources naturelles – chaleur, eau - permettant de travailler à un développement respectueux de l'environnement.
- Proposer une mutation qui sera forcément progressive compte-tenu des contraintes existantes, des dispositifs engagés (ORCOD-IN, NPNRU)

Considérant que pour Grigny, cette candidature doit être perçue comme une étape complémentaire dans le processus de définition d'une programmation à venir sur le secteur gare qui doit alimenter à très court terme les études urbaines qui seront engagés en 2017 dans le cadre du protocole de préfiguration de l'ANRU.

Délibère, et,

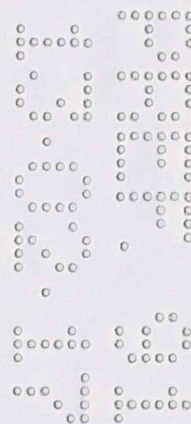
Autorise le Maire à signer la charte des sites European 14

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO



Vote : à la majorité

Pour : 28

Ne participe pas au vote : 1 (K. OUKBI)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

13 FEV. 2017

Transmis en Préfecture le :

13 FEV. 2017

EUROPAN FRANCE / GIP AIGP

Palais de Tokyo

13, avenue du Président Wilson

75116 Paris

EUROPAN 14 Charte des sites

2016

Nous,

- villes de Ris-Orangis et Grigny
- Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- et Etablissement public foncier d'Ile-de-France

proposons un site pour la 14ème session du concours d'idées d'architecture et d'urbanisme European.

Nous affirmons ainsi notre adhésion aux objectifs d'European, programme européen de recherche-expérimentation pour l'innovation urbaine et architecturale, et exprimons notre volonté de porter et promouvoir des projets exemplaires en matière de prospective urbaine.

European nous invite à participer à une plate-forme de débats sur l'urbanisme, le paysage, l'architecture et l'habitat à l'échelle européenne, et à bénéficier de la mobilisation des équipes de jeunes professionnels de la conception urbaine, architecturale et paysagère et partager leurs idées. Le thème de la 14ème session European, « VILLES PRODUCTIVES », répond à nos préoccupations et attentes pour le site que nous proposons.

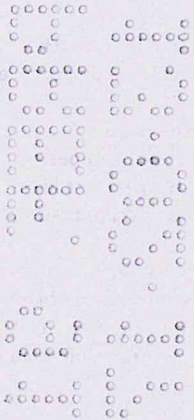
En proposant celui-ci comme support réel à la réflexion des équipes de jeunes concepteurs européens, nous nous engageons dans une dynamique de recherche et d'innovations avec l'objectif d'aboutir, avec les équipes sélectionnées, à la mise en place d'un processus d'expérimentation, et de favoriser la réalisation d'un programme architectural expérimental, avec des maîtres d'ouvrages partenaires et autres acteurs.

Pour réaliser ces objectifs, nous prenons l'engagement :

- de garantir que le site offre un potentiel de développement et de réalisation (disponibilité foncière, constructibilité, etc...)
- d'accepter le règlement européen du concours European et les modalités spécifiques prévues pour la France, telles qu'annexées à la présente Charte
- de mettre à la disposition d'European, dans les délais convenus, les documents nécessaires à la constitution du dossier complet de site : plans, photos, textes de présentation des caractéristiques et problématiques du site, des enjeux et attentes définis par la collectivité,
- d'organiser en temps voulu une visite du site et une réunion d'information à l'usage des candidats et d'en diffuser le compte-rendu en partenariat avec European France,
- d'accepter la composition du jury du concours, la pré-sélection de 20% des projets et la sélection finale par le jury de 3 projets et équipes de concepteurs par site,
- d'assister aux séances du jury, de participer à une concertation avec celui-ci, et de donner notre avis sur les projets présélectionnés, au regard de leur adéquation avec les attentes des collectivités,

- se réserver la faculté d'organiser la mise en place, à l'issue du concours, d'un processus d'expérimentation avec les trois équipes sélectionnées, permettant l'instauration d'un processus de réalisation architecturale, notamment : *workshop* ou ateliers de concertation in situ, études de faisabilité urbaine des propositions du concours pour une adaptabilité réciproque des idées selon les évolutions du site et du/des programmes pressentis, missions de maîtrise d'œuvre urbaine et/ou architecturale, cette liste n'étant pas exclusive. Les « Suites du concours Europan » appelées également « Réalisations » ou « Expérimentations » ont pour objectif de retenir une ou plusieurs équipes parmi les trois sélectionnées en phase concours afin de poursuivre le processus engagé et d'aboutir à des commandes urbaines. Les commandes seront à définir en fonction des projets sélectionnés.

- de devenir membre de l'Association Europan-France et de régler la cotisation d'un montant de : **70 000€ pour les deux années de la 14^e session.** Celle-ci devra être réglée en 2 versements, **35 000€ en 2017 et 35 000€ en 2018**, après réception d'un appel à cotisation de la part d'Europan France au premier trimestre 2017 et 2018.



Compte-tenu du caractère intercommunal du site, de son positionnement stratégique en entrée Nord de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Région Ile de France, comme opérateur de l'ORCOD-IN sur Grigny, il a été convenu que la participation soit partagée entre les Villes et la CA, l'EPFIF s'engageant à rembourser à hauteur de 50% les frais d'inscriptions engagés par ces dernières :

En contrepartie, Europan s'engage à :

- mettre à disposition de la collectivité un expert pour la préparation du dossier de site à porter au concours : fiche synthétique, dossier complet comportant un mémoire, des données et des éléments graphiques sous formes de fichiers numériques, et selon la liste émise par le règlement européen du concours.
 - organiser le concours Europan sur notre site, les expertises des projets et les sessions du jury,
 - organiser les événements nationaux et européens de la session selon le calendrier joint en annexe,
 - organiser et favoriser les différentes rencontres du réseau Europan,
- éditer et diffuser les différentes publications de la session (dossiers de presse, catalogues des résultats français et européens)
- porter à notre connaissance les projets présélectionnés et communiquer notre avis aux experts et au jury,
- présenter notre site, valoriser et communiquer les résultats sur celui-ci, organiser rencontres et débats lors des différents événements et dans les publications nationales et européennes de la session
- participer à la mise en place et au suivi du processus d'expérimentation
 - assister les collectivités et ses partenaires pour définir et formuler la commande,
 - conseiller sur le partenariat et les compétences nécessaires au projet,

- identifier et permettre de résoudre les difficultés rencontrées,
- garantir la conformité de la démarche et du projet aux objectifs du programme European
 - assister les équipes sélectionnées pour le passage du concours au processus d'expérimentation et de réalisation, les conseiller pour l'évolution ou les adaptations du projet en fonction des évolutions du site et des attentes des collectivités
 - valoriser les démarches de projet, les projets, et les réalisations exemplaires.

• soutenir la demande de co-financement pour la phase d'études du processus de développement du projet auprès du **Plan Urbanisme Construction Architecture**, dans le cadre du programme national de recherche-expérimentation **European**, compatible avec **l'Article 97 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**.

à Fait à, le,
en 5 exemplaires.

**Les représentants du site :
d'European-France :**



Le président

**Pour la Communauté d'Agglomération
Grand Paris Sud :**

Pour la Commune de Grigny :

Pour la Commune de Ris-Orangis :

Pour l'EPFIF